



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38573

## Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise de rendre obligatoire le transfert à la Caisse des dépôts et consignations des sommes dues au titre de contrats d'assurance-vie et de capitalisation non réclamés dix ans après le décès de l'assuré ou le terme du contrat. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38573

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2013](#), page 10270

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)